

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016_029

Séance du jeudi 18 février 2016

Date de la convocation: 12/02/2016

Membres en exercice : 29

L'an deux mille seize et le dix huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Présents : 22

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY
Représentés : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Françoise THYSS

Votants: 25

Secrétaire de séance:

Excusés : François BEGON, Régis DURAND, Marie LION, Gilbert ROURE

Absents:

Jean-Pierre ALLIER

Objet: création de poste : rédacteur principal - DE_2016_029

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

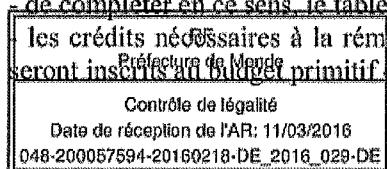
Monsieur le maire expose à l'assemblée que considérant les besoins des services administratifs, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2nd Classe d'une durée hebdomadaire de 35h (temps complet), en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré,

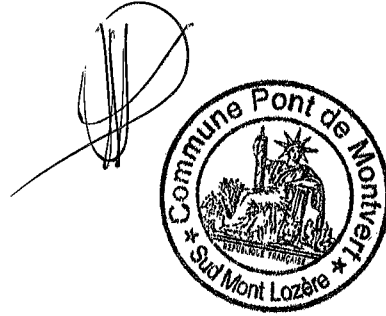
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de créer à compter du 1er avril 2016 un poste de Rédacteur territorial principal de 2nd classe (Catégorie B), à temps complet,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/03/2016 048-200057694-20160218-DE_2016_029-DE